SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

LYON-CAEN & THIRIEZ

Avocats associés auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation

Antoine LYON-CAEN
Thomas LYON-CAEN
Frédéric THIRIEZ

32, avenue de l'Opéra
75002 PARIS
Tél : 33 (0) 1 44 18 59 00
Fax : 33 (0) 1 44 18 59 19
courrier@lyoncaen.com

Monsieur Eric WITT
Avocat au Barreau de Paris
88 avenue Niel
75017 PARIS

Paris, le 10 février 2023

TLC / VB /AD - Dossier K1006
AFFAIRE : **ARMENANTE C/ MARIANI ET AUTRES**
V/Réf : CA AIX DU 26/11/2020 RG N°19/09221

Mon Cher Confrère,

Je reviens vers vous dans cette affaire dans laquelle la Cour de Cassation a, malgré tous mes efforts, rejeté notre pourvoi et a, en outre, condamné notre client à payer aux sociétés MMA IARD assurances mutuelles et MMA IARD, venant toutes deux aux droits de la société Covea Risks la somme globale de 3.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Afin d'éviter des frais supplémentaires, je vous remercie de m'indiquer si Monsieur Richard Armenante serait disposé à régler cette somme de façon amiable en m'adressant un chèque de 3.000 euros directement libellé à l'ordre de MMA IARD, que je transmettrai, dès réception, à mon confrère adverse.

Je suis désolé de cet échec que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour éviter.

Cette affaire se trouvant ainsi entièrement terminée en ce qui me concerne, je procède au classement de mon dossier.

Je vous prie d'agréer, Mon Cher Confrère, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Thomas LYON-CAEN